



Formation Pratique Télépilote 8 Jours

« Secteurs Professionnels »

- Conformément à la réglementation en vigueur, la certification « Télépilotage Professionnel de drones civils » porte sur les compétences suivantes dans le cadre de la catégorie OPEN et des scénarios S1, S2 et S3 :
- Préparer le vol mission
- Préparer le vol machine
- Télépiloter un drone civil à usage professionnel en situation normale
- Télépiloter un drone civil à usage professionnel en situation anormale

Objectifs pédagogiques

- Acquérir les bases du pilotage d'un aéronef non habité.
- Être capable de faire évoluer un drone en toute sécurité et maîtriser sa trajectoire lors de la réalisation de missions aériennes.
- Être capable d'assurer une mission dans le cadre des scénarios précités, des prises de vue, des diagnostics ou expertises nécessitant la maîtrise d'un drone, dans le cadre réglementaire en vigueur.
- Être capable de rédiger le Manuel d'Exploitation.
- Acquérir une expertise en pilotage de drones civils.

Public concerné

Toute personne désirant pratiquer le télépilotage en vue d'une activité professionnelle ou en complément de son activité principale.

Télépilotes professionnels indépendants ou salariés exerçant pour le compte d'un exploitant de drones civils (réalisation de prestations de service s'appuyant sur l'utilisation des drones)

Tout professionnel souhaitant acquérir des compétences de télépilotage de drones en vue de la Déclaration d'activités professionnelles : Intermittents du spectacle, Professionnels du Bâtiment, Construction, Sécurité Privée, Énergie, Auteurs-Photographes, Preneurs de vue (Photographes, Cameramen), Géomètres, Architectes et bien d'autres encore...

Tout professionnel d'une activité précitée souhaitant se mettre en conformité avec la réglementation en vigueur.

Prérequis

Être âgé de 16 ans minimum.

Détention ou en cours d'obtention du certificat théorique délivré par la DGAC

Entretien préalable

Durée de la formation et modalités d'organisation

Durée globale : 56 heures mini – Programme personnalisé après évaluation.

- Dont en présentiel : 56 heures (Modules M1, M2 et M3)
- Lieu : Le Glandier 41200 VILLEHERVIERS (Hébergement en Pension complète possible sur place) www.gite-le-glandier.com France Survol se charge de la réservation auprès de SAS LE GLANDIER
- Horaires : 9h-12h et 14h-18h dates de la formation : JJ/MM/AAAA au JJ/MM/AAAA
- Session à 2 stagiaires maximum par formateur programmées avec le client.

Modalités et délais d'accès à la formation

Un courriel à l'adresse formation-telepilote@france-survol.com ou par téléphone (06 84 96 22 13) à la responsable pédagogique suffit au premier contact en vue de l'inscription à un cours organisé à la demande. Les sessions théoriques peuvent être organisées à partir de 1 stagiaire, 2 maximum. Les programmes et les exercices sont adaptés et orientés après un entretien préalable et selon le niveau des apprenants.

Les sessions programmées pour des groupes plus importants durant la saison font l'objet d'une tarification différente et leur diffusion est disponible sur le site ou organisées à la demande. Accès handicapés possible.

Contenu de la formation

THEMES	DURÉE
Module M1 Préparation du vol Mission	14h00 mini – 35h selon besoins
Module M2 Préparation du vol Machine	7h00 mini – 14h selon besoins
Module M3 Télépilotage	35h mini
Situations normales	25h00
Situations anormales	10h00
Accompagnement à la déclaration d'activités	Post formation

Le contenu détaillé de la formation en accord avec la réglementation en vigueur fourni, sur demande, au moment de la demande d'inscription.

Méthodes pédagogiques

Théorie :

- Présentation PowerPoint
- Cours sur support papier et en ligne
- Visualisation de Tutoriels en ligne
- Briefing avant chaque vol
- Débriefing à l'issue de l'entraînement

Pratique :

- Pilotage en double-commande avec instructeur
- Pilotage en vol solo

Pédagogie :

- Méthodes pédagogiques didactiques et participatives
- Stimulation par questionnement
- Mises en situations variées sur domaine de vol dédié au télépilotage (zone aérienne, espace de 12ha, bâtiments, missions extérieures sur château et grandes propriétés voisines...)
- Évaluations régulières
- Alternance entre la théorie appliquée à la mission et la pratique

Compétences visées

Délivrance d'une attestation de suivi de formation selon programme officiel permettant la déclaration d'une activité auprès de la DGAC.

Encadrants pédagogiques et techniques

Francine COULLET Formatrice Responsable des vols :

- Détentrice du brevet de pilote de ligne théorique, brevetée Pilote de Ligne Avion (15.000 h)
- Formatrice en Facteurs Humains et Techniques de Gestion du Stress
- Détentrice BSC1.

Philippe BARONNET Formateur Responsable Entretien Matériel et Prises de vues aériennes.

D'autres formateurs experts : urbanisme, photogrammétrie, prises de vues, marketing vidéos,...

Modalités d'évaluation

Suivi pédagogique assuré par instructrice ou formateur désigné

Carnet de vol complété à l'issue de chaque vol

Livret de progression annoté par instructrice

Évaluation finale lors d'un vol de contrôle par examinateur agréé (selon réglementation en vigueur le jour de l'évaluation) à l'aide d'une grille d'évaluation selon critères : Pilotage – Sécurité – Gestion du Stress – Préparation Mission – Météorologie – Respect des procédures – Réglementation.

Moyens techniques

- Salle de cours équipée de tables, chaises, tableaux, paper-board et postes informatiques, Accès internet WIFI
- 3 drones Phantom 4 équipés de double-commande Marque DJI, 1 Phantom 4 Pro Marque DJI, 2 Drones Ecole BSX41 DC, 1 Drone Ecole DJI F550 DC, Mavic Dual Enterprise
- Zone d'activité aérienne dédiée (domaine de 12ha), Espace d'évolutions couvert
- Local sécurisé pour batteries, Balisage des zones de décollages et atterrissages
- Ordinateur dédié au simulateur de vol
- Manuels de cours avec accès cours en ligne
- Manuels d'utilisation et d'entretien des aéronefs, Manuel d'Exploitation
- Cours interactif avec utilisation d'un vidéoprojecteur
- Bibliothèque et documentation aéronautique

TARIF : 3500€ TTC *Exonération TVA conformément aux articles 202 A 202 C de l'annexe 2 du Code général des Impôts sur les seules opérations entrant dans le champ de la Formation Professionnelle Continue définie au livre III du Code Du Travail.*

FORMATION TÉLÉPILOTE PROFESSIONNEL V2 - Métier -CPF – 56H

Module - M1 Préparation du Vol Mission : 14 heures *Préparation du Vol Mission*

- Leçon -1.1 - Mise en œuvre et Vol d'accoutumance : 1h
- Leçon -2.1 – Pilotage sur trajectoires simples : 1h
- Leçon -3.1 - Utilisation des batteries Lithium – Polymère : 1h
- Leçon -4.1 - Zone de sécurité : 2h
- Leçon -10 - Cadre juridique : 3h
- Leçon -18 - Briefing – Débriefing : 2h
- Leçon -20 - Préparation d'une mission : 4h

Module - M2 Préparation du Vol Machine : 7 heures *Préparation du Vol Machine*

- Leçon -1.2 - Mise en œuvre aéronef : 1h en M1
- Leçon -2.2 - Pilotage en vue- Trajectoires simples : 2H en M1
- Leçon -3.2 - Utilisation des batteries Lithium- Polymère : 1 h en M1
- Leçon -4.2 - Décollages et Atterrissages : 1h
- Leçon -5 - Connaissance des Aéronefs : 2h
- Leçon -6 - Vitesse Pente Trajectoire : 2h
- Leçon -7 - Aérologie - Effet du Vent sur les trajectoires : 1h
- Leçon -8 - GPS - GNSS - Modes de Pilotage - Modes de vol : 1h

Module - M3 Vol en Situations normales : 25 heures *Télépilotage d'un drone civil à usage professionnel en situation normale*

- Leçon -2 - Pilotage en vue - Trajectoires simples : 2H en M1
- Leçon -4 - Décollage et Atterrissage : 1h en M2
- Leçon -9 - Carré de signalisation à hauteur constante : 2h
- Leçon -11 - Circuit balisé en montée et descente : 2h
- Leçon -12 -Scénarios de vol : 1h
- Leçon -14 - Conjugaison des commandes (lemniscate) : 1h
- Leçon -16 - Pilotage de précision : 2h
- Leçon -19 - Le lâcher : 1h
- Leçon -21 - Déroulé d'une mission S1, S3 : 3h
- Leçon -21 - Déroulé d'une mission S2 : 3h
- Leçon -22 - Pilotage DJI F 550 : 1h
- Leçon -23 - Pilotage Maniabilité BXS41 : 1h
- Leçon -24 - Vol automatique : 2h
- Leçon -26 – Captation photogrammétrie initiation : 1h
- Leçon 27 – Pilotage Expertise : BXS61, Mavic Dual Enterprise, ATILLA : 3h
- Leçon 28 – Vol en immersion S2 : 2h

Module - M4 Vol en situations anormales : 10 heures *Télépilotage d'un drone civil à usage professionnel en situation anormale*

- Leçon -13 - Perte temporaire de vue en S-1 : 2h
- Leçon -15 - Procédures anormales et urgence : 5h - RTH et mises en situation - Gérer l'intrusion dans la zone de sécurité - Mise en œuvre mécanismes de sauvegarde - Rédaction d'un compte-rendu - Déclarer un incident drone
- Leçon -17 - Interruption volontaire du vol : Atterrissage hors vue - Prise de décision : 2h
- Leçon 25 – Vol indoor Pratique ATTI : 1h

Module - MISSION ÉVALUATION : 1 Journée complète en dehors du site de formation.